

Metz, le 29 septembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par : Vincent HENNEL  
Tél : 03 87 28 30 87  
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

La responsable de l'Unité Police de l'Eau  
à

Monsieur le Maire  
Mairie de Sarrebourg  
1, Avenue du général de Gaulle  
57400 Sarrebourg

**Objet :** Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales issues du réaménagement du parking LECLERC-SARREDIS et la démolition / construction de bâtiments.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

**Réf. :** VH/SGMS

**P.J. :** 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Rejet des eaux pluviales issues du réaménagement du parking LECLERC-SARREDIS et la démolition/construction de bâtiments sur l'emprise du parking.

Ce dossier a été déposé par : SAS Sarredis.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information:

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2022-00031, en date du 6 mai 2022,
- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 29 septembre 2022.

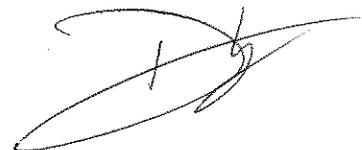
Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité. Le dossier de déclaration devra être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de la publication.

.../...

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

La responsable de l'Unité Police de l'Eau



Céline DELLINGER